



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
PRIMATURE
Cabinet du Premier Ministre



Secrétariat Exécutif
Conseil National de Sécurité Alimentaire

SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (SAP)

**Enquête nationale de Sécurité alimentaire au Sénégal
(ENSAS, 2016)**

Termes de référence



Janvier 2016

SOMMAIRE

- Sommaire..... 2
- 1. Contexte et objectifs..... 3
- 2. Plan de sondage 3
 - 2.1. Base de sondage 3
 - 2.2. Méthode de collecte 3
 - 2.3. Questionnaire..... 4
 - 2.4. Plan d'échantillonnage 4
 - 2.5. Taille de l'échantillon 4
- 3. Calendrier..... 6
- 4. supervision..... 7

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Mis en place par le décret n° 98-554 du 25 juin 1998, le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), est chargé de suivre et d'évaluer régulièrement la situation de sécurité alimentaire des populations sénégalaises. En 2000, le Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA), bras technique du CNSA, a été créé et rattaché au Cabinet du Premier Ministre par l'arrêté primatorial n°003066 du 7 mars 2000.

En 2006, en collaboration avec le CILSS et ses différents partenaires, le SECNSA a mis sur pied le système national d'alerte précoce (SAP) afin de collecter, traiter, analyser et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire. Le but visé est de mieux anticiper et gérer efficacement les crises alimentaires devenues récurrentes, en liaison avec les effets relatifs au changement climatique.

C'est dans le cadre des missions du SAP que le SECNSA, en collaboration avec les structures membres du comité technique SAP, le PAM et World Vision Sénégal, compte réaliser une enquête nationale de sécurité alimentaire (ENSAS), sur la deuxième quinzaine du mois de janvier 2016.

L'objectif de cette enquête est de faire l'évaluation correcte de la situation alimentaire du Sénégal.

En particulier, l'enquête cherche à :

- dresser le profil de l'insécurité alimentaire au Sénégal ;
- déterminer l'état nutritionnel des enfants de 6-59 mois, à travers la mesure du périmètre brachial ;
- fournir les preuves nécessaires à l'analyse de la sécurité alimentaire lors de l'atelier national du cadre harmonisé de mars 2016 ;
- disposer d'une situation de référence pour la surveillance et le suivi permanents de l'état alimentaire et nutritionnel des populations à travers les sites sentinelles ;

2. PLAN DE SONDAGE

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, l'ENSAS sera une enquête par sondage, avec une couverture nationale. Elle se portera sur un échantillon de ménages ordinaires, représentatif au niveau départemental.

2.1. Base de sondage

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) dispose de la liste des ménages ordinaires issue du Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013. Cette liste de ménages est désagrégée selon le milieu de résidence, le département et le district de recensement (DR) qui est une entité géographique renfermant une centaine de ménages.

La qualité et la pertinence de cette base de sondage ne faisant l'objet d'aucun doute, elle sera utilisée pour tirer l'échantillon de ménages à enquêter. Toutefois, un échantillon de remplacement sera tiré afin d'anticiper les éventuels problèmes liés à l'actualisation de la base de sondage.

2.2. Méthode de collecte

La méthode de collecte de données privilégiée est l'interview directe, effectuée par un enquêteur. Cette méthode est onéreuse mais elle a l'avantage d'avoir des taux de non réponse faibles comparativement aux autres méthodes telles que l'auto-dénombrement ou les entretiens téléphoniques.

2.3. Questionnaire

Un questionnaire comportant six (06) sections a été élaboré pour recueillir des informations auprès des ménages :

Section I : Identification du ménage

Section II : Caractéristiques et conditions de vie ;

Section III : Dépenses et revenus ;

Section IV : Alimentation du ménage ;

Section V : Chocs et stratégies d'adaptation ;

Section VI : Mesure de la nutrition des enfants 6-59 mois par le périmètre brachial.

Le questionnaire complet est annexé au présent document.

Le questionnaire sera installé sur des téléphones à l'aide de la suite d'outils dénommée Open Data Kit (ODK).

Les données collectées sont régulièrement envoyées sur le serveur du SECNSA. Les données seront progressivement apurées.

2.4. Plan d'échantillonnage

La base de sondage de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie(ANSD) est utilisée pour tirer un échantillon stratifié, à plusieurs degrés.

Chacun des 45 départements du pays sera stratifié suivant le milieu de résidence (urbain/rural). Dans chaque département, un échantillon de 15 DR est tiré suivant un processus de tirage systématique. Les 15 DR tirés sont répartis entre le milieu rural et le milieu urbain selon le poids démographique. Le nombre de DR tirés se situe à 675.

Au sein de chaque DR de l'échantillon, dix (13) ménages sont sélectionnés (dont trois ménages de remplacement) suivant un processus de tirage systématique. Le pas de sondage varie d'un DR à un autre.

Au total, 195 ménages (dont 45 ménages de remplacement) sont tirés dans chaque département.

Le nombre de ménages tirés s'établit à 8775 ménages, soit 6 750 ménages à enquêter et 2025 ménages de remplacement.

Le tirage de l'échantillon a été effectué par l'ANSD. Cette dernière a également fourni les cartes de DR ainsi que la liste des ménages et concessions.

2.5. Taille de l'échantillon

La détermination de la taille de l'échantillon est l'une des tâches les plus délicates en matière d'enquête. Une situation optimale doit être trouvée pour concilier les exigences de précision des indicateurs et la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles.

La taille minimale (n) de l'échantillon est donnée par la formule simplifiée suivante :

$$n = z^2 \frac{p(1-p)}{\epsilon^2}$$

- **z** est lié au niveau de confiance ;
- **p** est la proportion de la population en insécurité alimentaire ;
- **ε** est la marge d'erreurs fixée.

Le calcul de la taille de l'échantillon est basé sur les paramètres liés à l'insécurité alimentaire, sous l'hypothèse que la malnutrition est une conséquence de l'insécurité alimentaire. Selon les résultats de l'enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la

nutrition¹, réalisée en 2013 (ENSAN 2013), le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est estimé à 18,8%. La marge d'erreurs est fixée à 1.2% et l'intervalle de confiance à 95%. Dans ces conditions, la taille minimale de l'échantillon est de l'ordre de 4 062 ménages.

C'est pourquoi, dans cette enquête, il a été retenu un échantillon de 6 750 ménages.

Répartition de l'échantillon selon le département

Régions	Département	Proportion de ménages ruraux	Nombre de DR ruraux	Nombre de DR urbain	TOTAL DR
Dakar	Dakar	0%	0	15	15
Dakar	Guédiawaye	0%	0	15	15
Dakar	Pikine	0%	0	15	15
Dakar	Rufisque	22%	4	11	15
Diourbel	Bambey	88%	11	4	15
Diourbel	Diourbel	48%	7	8	15
Diourbel	Mbacké	92%	11	4	15
Fatick	Fatick	85%	11	4	15
Fatick	Foundiougne	76%	11	4	15
Fatick	Gossas	85%	11	4	15
Kafrine	Kafrine	73%	10	5	15
Kafrine	Koungheul	85%	11	4	15
Kafrine	Malem-Hoddar	92%	11	4	15
Kafrine	Mbirkilane	92%	11	4	15
Kaolack	Nioro	89%	11	4	15
Kaolack	Guinguinéo	76%	11	4	15
Kaolack	Kaolack	36%	5	10	15
Kédougou	Kédougou	58%	8	7	15
Kédougou	Salémata	80%	11	4	15
Kédougou	Saraya	94%	11	4	15
Kolda	Kolda	55%	8	7	15
Kolda	Médina Foulah	95%	11	4	15
Kolda	Vélingara	69%	10	5	15
Louga	Kébémér	89%	11	4	15
Louga	Linguère	80%	11	4	15
Louga	Louga	68%	10	5	15
Matam	Kanel	75%	12	3	15

¹C'est l'unique enquête portant sur la sécurité alimentaire menée au cours des cinq dernières années et ayant une couverture nationale. L'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conduite en 2010, n'a pas permis de déterminer la prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national. La dernière enquête rurale sur la sécurité alimentaire et la nutrition a une couverture uniquement rurale.

Régions	Département	Proportion de ménages ruraux	Nombre de DR ruraux	Nombre de DR urbain	TOTAL DR
Matam	Matam	78%	11	4	15
Matam	Ranérou	94%	11	4	15
Saint-Louis	Dagana	51%	7	8	15
Saint-Louis	Podor	81%	11	4	15
Saint-Louis	Saint-Louis	23%	5	10	15
Sédhiou	Boukiling	83%	11	4	15
Sédhiou	Goudomp	81%	11	4	15
Sédhiou	Sédhiou	73%	11	4	15
Tambacounda	Bakel	68%	10	5	15
Tambacounda	Goudiry	86%	11	4	15
Tambacounda	Koumpentoum	89%	11	4	15
Tambacounda	Tambacounda	57%	8	7	15
Thiès	Mbour	39%	5	10	15
Thiès	Thiès	37%	5	10	15
Thiès	Tivaouane	70%	10	5	15
Ziguinchor	Bignona	83%	11	4	15
Ziguinchor	Oussouye	91%	12	3	15
Ziguinchor	Ziguinchor	17%	4	11	15
Total			403	272	675

Source : SECNSA

3. CALENDRIER

Les enquêteurs seront formés lors d'un atelier régional qui se tiendra les 19 et 20 janvier 2016. Quant à la phase de collecte, elle se déroulera sur la période allant du 22 au 31 janvier 2016.

La rédaction du rapport sera assurée par les membres du comité national technique du SAP et l'ensemble des structures et organismes partenaires dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le rapport provisoire sera disponible au plus tard deux semaines après la fin de l'apurement des données

Calendrier des activités

Activités	20 nov.- 20 janv.	20 janv.	22 janv.	23-24 janv.	25 janv.-03 fév.	04 fev.	04-17 fév.	18-28 fév.	29 fév.
Obtenir le visa de l'ANSD et de la liste des ménages, DR et plans de DR									
Mettre à niveau les superviseurs									
Départ de mission									
Former les enquêteurs									
Collecter les données									
Retour de mission									
Apurer les données									
Rédiger et valider techniquement le rapport									
Publier le rapport									

Source : SECNSA

4. SUPERVISION

Au niveau national, la coordination technique de l'ENSAS 2016 est assurée par le responsable des enquêtes au sein du SECNSA.

Au niveau de chaque région, les activités liées à l'enquête sont supervisées par une équipe composée de deux personnes : un agent du SECNSA et un agent d'une autre structure membre du comité national technique du Système d'Alerte précoce (SAP).

La mission de supervision démarre le vendredi 22 janvier 2016. Sa durée est estimée à quatorze (14) jours.

Un atelier de mise à niveau des superviseurs est prévu le 20 janvier 2016 suivant le calendrier suivant :

Calendrier de l'atelier de mise à niveau des superviseurs

Horaires	Activités
08h30-09h00	Accueil et ouverture
09h00-09h30	Méthodologie de l'enquête
09h30-10h00	Pause café
10h00-13h30	Déroulement du questionnaire avec smartphones
13h30-14h30	Pause déjeuner
14h30-15h30	Déroulement questionnaire avec smartphones et rappel mesures pb
15h30-17h00	TDR mission (axes, date départ, modalités, rôles et responsabilités)

Le superviseur est notamment chargé de :

- ☞ coordonner et superviser les opérations de collecte sur le terrain ;
- ☞ former les enquêteurs ;
- ☞ contrôler le travail des enquêteurs sur le terrain
- ☞ suivre la progression de la collecte et rendre compte au coordonnateur technique national par email (au moins tous les deux jours) ;

- ☞ assurer la gestion financière, administrative et technique de l'enquête au niveau régional ;
- ☞ collecter des données en cas de nécessité ;

La formation des enquêteurs se déroulera sur deux jours selon le calendrier ci-après :

Agenda de l'atelier de formation des enquêteurs

Jour	Horaires	Activités
Jour 1	09h00-09h10	Mot d'ouverture
	09h10-09h20	Présentation participants
	09h20-10h00	Lecture manuel enquêteur
	10h00-10h20	Pause café
	10h20-13h30	Lecture et commentaires du questionnaire
	13h30-14h30	Pause déjeuner
	14h30-17h00	Lecture et commentaires du questionnaire
Jour 2	08h00-10h00	Prise en main avec le smartphone
	10h00-10h20	Pause café
	10h20-13h30	Simulation collecte données avec smartphone
	13h30-14h30	Pause déjeuner
	14h30-16h40	Simulation collecte données avec smartphone
	16h40-17h00	clôture

La prise en charge des frais d'hébergement et de restauration du superviseur est évaluée sur la base de 14 jours de travail. Au départ de la mission, le superviseur reçoit 70% du total de ses frais de mission. Le reliquat lui sera versé à son retour de mission, à condition qu'il présente un rapport de mission selon le canevas fourni par le coordonnateur technique national de l'ENSAS 2016.

Un véhicule et un chauffeur sont mis à la disposition des deux superviseurs de l'ENSAS au niveau de chaque région de la date de départ en mission jusqu'à la date de retour de mission.